

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-423/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (annulation de licence)

n° 74-423/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

4 mars 1974

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro

25 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée, pour compter du 1° mars 1974, la décision n° 72-931/SG/IA du 15 juin 1972, autorisant M »° Amina Omar Rowah à exercer le commerce des boissons, licence de 5° classe, au Bar-Restaurant sis à Ambouli (derrière le Provençal).